



Département de la Moselle

MAIRIE AUGNY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du jeudi 18 janvier 2024

Ordre du jour:

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2023
2. Chasse 2024-2033 : agrément des candidatures
3. Accueil périscolaire : modification du règlement intérieur

Présents : François HENRION, Béatrice GLATTFELDER, Pascal BAUQUE, Chantal LEMIRE, Yves HUARD, Nicole FRANIATTE, Claude BERTSCH, Michel ONFRAY, Loïc ABEL, Cynthia PARMENTIER, Jérôme BAGNARIOL, Céline MALEVILLE TISSOUX, Marie-Pierre COMTE, Virginie MACCHI, David DI CIANNO

Représentés : Carole FLOC'H par Céline MALEVILLE TISSOUX, Céline LATZER par Béatrice GLATTFELDER

Absent excusé : Mylène CHARFF

Absent non excusé : Philippe KOEHLER

Nombre total de votes : 17

Président de séance : Monsieur François HENRION (Maire)

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc ABEL (Conseiller Municipal)

Délibérations du conseil :

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023(DE_2024_001)

Rapporteur : François HENRION

Madame Marie-Pierre COMTE signale une erreur de frappe et demande que soit remplacé la mention "OLP" par "OFB" page 14 du procès-verbal. La demande est acceptée par Monsieur le Maire et le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Point n° 2 : Chasse 2024/2033 : agrément des candidatures (DE_2024_002)

Rapporteur : Pascal BAUQUE

RAPPORT,

VU le Cahier des Charges Type établi par la Préfecture de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2023 désignant les membres du Conseil siégeant à la Commission Communale Consultative de Chasse

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2023 décidant d'abandonner le produit de la chasse communale au profit des propriétaires fonciers

VU la lettre en date du 23 septembre 2023 du locataire sortant sollicitant son droit de priorité

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse communal, des caractéristiques du lot, du choix de mode de location, des conditions particulières.

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2023 choisissant comme mode de location la procédure d'adjudication publique et validant le prix de location (mise à prix à 2500€/an)

CONSIDERANT que l'adjudication publique a été fixée au 22 janvier 2024, 10 heures, en mairie d'Augny.

VU la candidature de M. Valentin GEORGIN, domicilié 4 rue sous la Côte à CORNY-SUR-MOSELLE, déposée en date du 19 décembre 2023 ;

VU la candidature de M. Nicolas OGET, locataire sortant, domicilié 10 rue du Petit Pétrot à AUGNY, déposée en date du 21 décembre 2023

VU la candidature de M. Jean Maurice CHARFF, domicilié 1B chemin du Bois Saint Jean à AUGNY, déposée en date du 03 janvier 2024

RAPPELLE que la contenance des terrains chassables sur notre commune est de 425 ha 41 a 34 ca,

Monsieur Pascal BAUQUE fait part au Conseil Municipal des dossiers de candidature à l'adjudication du lot de chasse communale réceptionnés en Mairie.

Monsieur Pascal BAUQUE donne lecture du compte-rendu et relate l'avis de la commission consultative de la chasse qui a examiné le 08 janvier 2024 les déclarations et les pièces annexées. La commission consultative de la chasse communale émet un avis favorable pour les candidatures de M. Nicolas OGET (locataire sortant) et M. Valentin GEORGIN

La commission consultative de la chasse communale émet un avis défavorable pour la candidature de M Jean Maurice CHARFF pour candidature incomplète. Sa candidature a été complétée le 11 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AGREER** les candidatures de

- M. Valentin GEORGIN, domicilié 4 rue sous la Côte à CORNY-SUR-MOSELLE

- M. Nicolas OGET, locataire sortant, domicilié 10 rue du Petit Pétrot à AUGNY

- M. Jean Maurice CHARFF, domicilié 1B chemin du Bois Saint Jean à AUGNY

en les autorisant à participer à l'adjudication du lot de chasse communale qui aura lieu en mairie d'Augny le 22 janvier 2024 à 10H00

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le bail de chasse et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Point n° 3 : Accueil périscolaire : modification du règlement intérieur(DE_2024_003)
Rapporteurs : François HENRION

RAPPORT

VU les tarifs appliqués au service périscolaire depuis septembre 2023.

VU l'augmentation du tarif du repas facturé par le traiteur ;

MOTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **INTEGRE** la modification suivante des tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	<550 €	De 550 € à 799 €	De 800 € à 1199 €	De 1200 à 1499 €	> ou égal à 1500 €
% de réduction appliqué selon QF	-60%	-40%	-20%	-10%	
Accueil de matin 7H30 - 8H30 7H30 - 8H45 (mercredi)	0,52 €	0,78 €	1,04 €	1,17 €	1,30 €
Tarifs extérieurs	1,00 €	1,51 €	2,01 €	2,26 €	2,51 €
Midi (repas + activités) 11H45 - 13h45	1,00 €	4,54 €	6,06 €	6,81 €	7,57 €
Tarifs extérieurs	4,25 €	6,26 €	8,34 €	9,39 €	10,43 €
Activité TAP - Goûter 15H45 - 17h15	0,53 €	0,79 €	1,06 €	1,19 €	1,32 €
Tarifs extérieurs	1,29 €	1,94 €	2,58 €	2,91 €	3,23 €
Activité soir 1 17h15 - 18H00	0,43 €	0,65 €	0,86 €	0,97 €	1,08 €
Tarifs extérieurs	0,93 €	1,40 €	1,86 €	2,10 €	2,33 €
Activité soir 2 18H00 - 18H30	0,34 €	0,50 €	0,67 €	0,76 €	0,84 €
Tarifs extérieurs	0,46 €	0,70 €	0,93 €	1,04 €	1,16 €

- **MODIFIE** le règlement intérieur 2023/2024 en conséquence (joint en annexe).

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0